

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET  
DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 18 FEVRIER 2008**

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale sont réunis à la suite d'une convocation datée du 7 février 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 2 objets.

La séance s'ouvre à 18 heures avec 51 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, ~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins pà

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, ~~M. COLLETTE~~, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~,

M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,

~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA

WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,

~~Mme HOCQUET~~, M. H. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,

Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mmes BELOT, BOUCHEZ, DIEU, DRUGMANT, FOURNEAUX,

M. GOETGEBUER, Mme HUPEZ, M. A. JACQUEMIN, Mme JUNGST,

M. KAYEMBE, Mme SALAMONE, Conseillers du CPAS

et Mme Françoise LETE, Secrétaire du CPAS

M. DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, Mesdames, Messieurs, en vous souhaitant la bienvenue, c'est avec plaisir que je déclare ouverte cette séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale. Je pense d'ailleurs que c'est une première. C'est une première. Rien que pour cette raison, il faut être heureux d'être là. Alors, l'ordre du jour appelle plusieurs points mais avant cela, je dois excuser les absences de M. l'Echevin DUPONT et de M. le Conseiller COLLETTE ; excuser le retard de Mmes Mélanie OUALI et HOCQUET. Et avant d'entamer les points tels que prévus à l'ordre du jour, le Président du CPAS en personne va nous présenter un power point, c'est-à-dire des informations appropriées pour éclairer notre connaissance des sujets.

Entrée de Mme Mélanie OUALI = 52 présents

1<sup>er</sup> Objet: Rapport sur les collaborations obligatoires

a) le Comité de Concertation

b) le dialogue avec les organisations syndicales

M. BARVAIS, Président du CPAS : M. le Président, chers collègues, c'est la première séance que nous avons en commun ici les Conseillers de l'Action Sociale et les Conseillers de la Ville. Donc, comme c'est une première, évidemment, c'est peut-être normal que nous essayons quelques plâtres et que pour la prochaine séance, vous ayez des souhaits complémentaires, dont nous tiendrons compte pour la prochaine présentation. Donc, on a décidé de vous proposer cela de cette manière ci : d'abord un exposé qui va durer un petit quart d'heure et ensuite, nous essayerons de répondre à vos questions. Premier chapitre, ce sont les collaborations obligatoires. Donc, vous rappeler que même si dans le Code de la Démocratie Locale il y a eu des améliorations pour que la Ville et le CPAS travaillent ensemble, il y avait déjà des collaborations qui étaient obligatoires : le Comité de Concertation, le dialogue avec les organisations syndicales et les rapports d'économie d'échelles. Alors, petit rappel. Le Comité de Concertation Ville-CPAS se réunit au moins tous les trois mois et il traite des matières qui sont soumises à ce Comité soit à partir du CPAS, c'est-à-dire notamment le budget du Centre, les modifications budgétaires, le cadre du personnel, les statuts administratif et pécuniaire et surtout si nous devons créer de nouveaux services, voire créer des associations. Donc, nous ne pouvons créer de nouveaux services ou de nouvelles associations qu'à condition que ces matières soient d'abord passées par ce Comité de Concertation. Même chose, si la Ville a des modifications de statut administratif ou pécuniaire ou si elle crée de nouveaux services dans le domaine de l'action sociale, ces matières doivent d'abord passer par le Comité de Concertation avant d'être mises en œuvre. Généralement, ces réunions qui se tiennent au moins tous les trois mois, sont suivies de deux autres Comités qui sont les Comités Supérieurs de Concertation Syndicale donc les relations que Ville et CPAS entretiennent avec les organisations syndicales donc le Comité Supérieur c'est pour le cadre tandis que les Comités particuliers de négociations traitent des régimes des pensions, du statut pécuniaire, de l'organisation des services et différentes dispositions réglementaires. Donc ceci était plutôt un rappel. Alors, ce que vous avez déjà pu découvrir, ce sont les rapports d'économie d'échelles qui sont joints au budget du CPAS et qui traitent des économies qui sont réalisées entre la Ville et le CPAS, vous avez eu un rapport très circonstancié lors du Conseil communal de décembre. Mais, ce qui est important c'est de savoir que toute la gestion du patrimoine se fait en commun grâce à la compétence du Directeur de la Régie Foncière, que la flotte des véhicules est entretenue dans un garage commun qu'est le garage de la Ville et qu'au niveau de la gestion de différents espaces, il y a une

collaboration puisque nous bénéficions d'un des hangars à l'Avenue du Tir et que la Cellule Informatique commune et le Département des Affaires Sociales sont actuellement dans des bâtiments du CPAS de Mons. Alors, plus intéressant, ce sont les collaborations volontaires et vous allez voir qu'ici à Mons, objectivement, je crois que nous sommes quand même en avance sur ce qui se fait dans d'autres communes.

Premier service : le service Management et Organisation, c'est un service que les Conseillers de la Ville ont pu connaître par une Commission spéciale qui s'est tenue où la responsable Mme Ingrid Bériot est venue nous expliquer le fonctionnement de cette cellule mais je vous rappelle qu'elle a été créée en janvier 2004, qu'elle se constitue actuellement de trois personnes et que son objectif est la modernisation de l'Administration, c'est-à-dire que l'on touche au management, à la gestion financière, aux ressources humaines et surtout à la gestion informatisée. Mais pour arriver à faire ces changements, il faut travailler évidemment par projets pour changer le mode de fonctionnement de l'Administration. Donc, nous allons gérer à partir de là les pôles d'accueil, définir les emplois et les compétences du personnel et définir surtout les processus de travail qui sont évidemment nécessaires, ils doivent être documentés pour pouvoir être implantés dans les programmes informatiques dont nous parlerons plus tard. A titre d'exemple, il y a eu un gros travail sur l'urbanisme à la Ville, on est en train de finaliser le travail sur le service des soins à domicile du CPAS de Mons et on est en train de développer le pôle d'accueil social global pour la Ville et le CPAS, c'est un pôle d'accueil qui se trouvera dans les bâtiments du CPAS, la chapelle que l'on est en train de remettre en état sur le site de la BMB. Autre gros service commun, c'est le service informatique qui a été créé en 2002, il y avait 11 personnes en 2002, il y a maintenant 19 personnes qui travaillent dans ce service. Pour vous donner une idée de l'évolution du nombre de postes de travail, nous sommes passés de manière globalisée, 2005 : 590 postes - 2008 : 869 postes et il faut savoir que tout cela a été un gros travail, c'est que l'ensemble des sites distants qui représentent actuellement 60 sites distants pour la Ville et le CPAS, sont tous connectés entre eux et tous les PC peuvent dialoguer via le réseau. Alors les objectifs principaux furent de moderniser le matériel informatique, que ce soient les PC, que ce soient les imprimantes, il faut savoir qu'au départ on travaillait avec plus de 50 modèles d'imprimantes différents, ce qui voulait dire au niveau logistique et au niveau coût, des dépenses anormales. Donc, nous gérons à partir de là le site Internet, on sécurise les données et on a créé évidemment les back-up pour sécuriser tout cela. Alors, outre un help desk commun, tous les stocks sont

gérés et distribués dans toute la Ville par ce service informatique, cela nous permet aussi grâce au nouvel outil de reporting que l'on appelle Crystal Report, de pouvoir confectionner des tableaux de bord qui sont nécessaires pour la gestion dynamique des différents services. Tout cela n'est possible évidemment qu'avec la collaboration de Management et Organisation, les deux cellules dont on vient de parler travaillent évidemment ensemble régulièrement. Nous allons aussi, grâce à cette cellule, déployer un nouveau type de téléphonie au niveau du CPAS de Mons puisque nous allons passer maintenant à une téléphonie que l'on appelle IP c'est-à-dire qui sera véhiculée par le réseau informatique et plus par le canal de fibres que l'on connaissait auparavant. Alors, tout cela c'est une collaboration Ville et CPAS mais il faut savoir que cette collaboration elle dépasse la Ville et le CPAS de Mons puisque de gros programmes informatiques ont été acquis via un groupement d'intérêt économique qui s'appelle Qualicité, groupement d'intérêt économique dont la Ville de Mons a été un des précurseurs avec les villes de La Louvière, Arlon, Marche-en-Famenne, Ans et viennent maintenant de se joindre à eux Léglise et la Province du Luxembourg. Alors, grâce à ce mouvement qui a pour but la mutualisation des programmes informatiques et des compétences, on vise évidemment à faire en sorte que quand on utilise un matériel informatique, il ne serve pas uniquement à une commune mais qu'il serve au groupement et le gros avantage c'est qu'une fois que ces marchés ont été passés à travers le groupement, tous les membres du groupement peuvent avoir accès au logiciel sans relancer des marchés publics. Donc, nous avons acquis un logiciel qui va permettre de suivre les demandes des citoyens, c'est ce que l'on appelle la GRU, donc gestion relation usagers, on vient d'acquérir un logiciel qui va permettre au Service des Travaux de gérer non seulement le suivi des bâtiments mais le suivi des stocks, le suivi de la flotte, le suivi des emplois, des ouvriers en fonction des différents chantiers, nous allons aussi pouvoir travailler avec les cartes d'identité électroniques et gérer de manière informatisée le courrier. Evidemment, pour arriver à tout cela, il fallait d'abord que le système informatique soit fiable, ce qui a été réalisé au cours des années précédentes par la cellule informatique, on arrive maintenant à pouvoir exploiter ce genre de logiciels qui viennent d'être acquis et qui seront développés au cours de l'année pour la Ville de Mons. Alors, autre gros service commun, suite à la volonté du Bourgmestre, en décembre 2006, c'est la cellule des marchés publics, donc il faut savoir maintenant que nous avons une cellule qui comporte 29 personnes et qui gère et contrôle l'ensemble des marchés publics, que ce soit à l'ordinaire ou à l'extraordinaire, de la Ville et du CPAS.

Donc, cela c'étaient les services qui étaient communs. On va passer à la dia suivante. Maintenant, nous allons parler des actions communes, c'est-à-dire qu'évidemment les services ne sont pas fusionnés mais nous travaillons ensemble dans des politiques telle que la politique du logement. Alors, ce qu'il faut savoir c'est qu'au niveau du CPAS de Mons on s'est concentré sur la politique du logement d'urgence donc que ce soit le logement d'urgence, de transit, d'insertion, c'est notre métier, c'est notre métier de base et nous avons actuellement 50 logements opérationnels dans ce domaine. Grâce au plan logement avec la Ville, le plan de la Région Wallonne, nous terminons cette année la rénovation de 13 logements de transit et en 2009, nous allons commencer la rénovation de 3 maisons complémentaires qui doivent pouvoir accueillir des familles nombreuses parce que c'est malheureusement une lacune actuellement, notre parc, c'est surtout des maisons 1, 2 parfois 3 chambres mais pour les familles nombreuses nous avons des problèmes. Autre action commune dans le logement, c'est l'accompagnement et la recherche du logement. Donc, depuis mars, la Ville a constitué la Maison du Logement, il faut savoir que depuis lors, notre atelier « recherche logements » du CPAS a été déplacé et se situe dans la Maison du Logement. Il a pour but de permettre aux demandeurs de logements de venir s'informer pour avoir accès aux journaux, avoir accès à Internet et connaître les logements qui sont libres sur Mons. Nous avons développé aussi grâce à un juriste que nous mettons à disposition, une permanence juridique et pour 2007, il y a eu 2.200 passages dans ces structures pour vous dire quand même l'importance et la pertinence de ce travail. Autre grosse collaboration, c'est avec l'Agence Immobilière Sociale. Vous savez que l'Agence Immobilière Sociale a pour principe de prendre en charge la location de maisons à des particuliers et de permettre l'accès au logement à des personnes à faibles revenus, à de jeunes ménages notamment tout en garantissant aux propriétaires des revenus qui sont stables. Donc, dans notre patrimoine immobilier, nous avons plus d'une centaine de maisons, hors les maisons dont je parlais transit et insertion et déjà nous avons transféré 58 logements du CPAS vers l' AIS, 51 logements sont en cours d'analyse et seront progressivement transférés au niveau de l'Agence Immobilière Sociale, l'avantage évidemment c'est que chacun fasse son métier et gérer du logement classique locatif c'est plus le métier de l'Agence Immobilière Sociale qui est d'ailleurs subsidiée pour cela, que le CPAS de Mons. Autre problématique que nous avons gérée en commun, c'est la politique des sans-abris. Il y a déjà eu des informations à ce sujet ici au niveau du Conseil. Donc, il faut savoir que l'abri de nuit il est au CPAS de Mons, il est situé près de l'hôtel social, le centre

d'accueil de jour se trouve à Obourg et les éducateurs de rue sont des personnes mises à disposition soit par le Service de Prévention, soit par le CPAS, au total il y a 9 personnes qui travaillent sous la responsabilité d'une psychologue du Service de Prévention. Alors, petit détail, il faut savoir aussi que depuis peu, quand nous organisons des examens de recrutement ou de promotion, nous le faisons en commun pour la Ville et le CPAS parce que nous estimons que dans l'intérêt des agents, ce qui est important, c'est qu'ils puissent évoluer dans cet espace consolidé puisque la Ville de Mons représente 1.500 à 1.600 emplois, le CPAS 800 emplois donc cela veut dire que le potentiel d'évolution pour les agents est évidemment plus intéressant si nous travaillons de manière consolidée. Donc, nous avons réalisé l'examen de chef de bureau, assistant social c'est en cours et dans ces cas là par exemple, Mme Orban, M. Duveau vont participer à l'examen de l'ingénieur que nous recrutons pour le CPAS de Mons. Autre collaboration dans le domaine, ce sont les mairies de quartier, donc, 2007 la première mairie de quartier a vu le jour, donc là nous avons l'ONE, le Service de Prévention, la Police, l'AIS, Toit et Moi, le CPAS, tout cela dans un même lieu. La mairie de quartier d'Epiniel a été inaugurée l'année passée. Donc, nous travaillons actuellement avec Toit et Moi pour une mairie de quartier à Havré et à Cuesmes et nous avons aussi une collaboration qui ne sera pas vraiment une mairie de quartier étant donné qu'il n'y aura que, mais enfin c'est déjà fondamental, la Police, le Service de Population et le CPAS qui se trouveront à Jemappes à la gare. Collaboration extérieure aussi, vous rappeler que le service de Télé Assistance qui est une asbl a été constitué en 84, nous avons actuellement 2.200 abonnés mais nous gérons aussi dans l'intérêt de la Ville et surtout de ses habitants, la garde médicale, c'est-à-dire le numéro unique pour la médecine générale, nous gérons aussi l'urgence sociale, c'est-à-dire que c'est eux qui répondent lorsqu'il y a une urgence sociale, 24 h/24 et c'est cette permanence téléphonique qui permet d'être efficace dans les plans d'urgence, que ce soit SOS hiver, SOS canicule ou le plan catastrophe qui, heureusement, n'a été activé que lors de l'incendie des Mésanges et qui n'a plus dû être activé depuis mais cette structure est là pour doubler éventuellement le RINSIS. Alors, autre grosse collaboration que nous avons Ville et CPAS, c'est avec la problématique de la mise à l'emploi qui nous intéresse particulièrement au niveau du CPAS de Mons pour les emplois qui sont les emplois facilement accessibles pour notre public et il faut savoir que la mission régionale de Mons-Borinage a été créée en 93 et a été surtout une collaboration avec le CPAS de Mons puisqu'ils étaient localisés à la Cité de l'Enfance. Mais, heureusement la mission

a grandi, elle représente maintenant 20 équivalents temps plein, elle se situe à Frameries et organise des formations pour des projets où nous savons qu'il y a des niches d'emplois. Et pour vous donner quand même des chiffres intéressants, vous voyez l'évolution de la mission régionale 2005-2006-2007. En 2007, 900 personnes ont été suivies et il y a eu 410 personnes placées donc des sorties positives après des formations, ce qui est un réel succès et une grosse amélioration par rapport aux années précédentes. Autre action commune qui dépasse aussi la Ville et le CPAS c'est l'action Pro-Action. Donc, elle a été créée en 2000, il y a des agents du CPAS et du Forem et c'est une collaboration surtout basée sur le suivi des personnes qui sont en contrat d'intégration via l'article 60 et pour éviter évidemment que cette politique ne mène directement au chômage, 3 mois avant la fin du contrat, ils sont pris en charge s'ils le souhaitent par un accompagnement individualisé ce qui fait que grosso modo, 7 personnes sur 10 à qui on le propose, acceptent le service et s'ils l'acceptent, 7 personnes sur 10 ont des sorties positives, c'est-à-dire soit en emploi durable, soit une formation complémentaire pour pouvoir arriver à une solution et vous voyez aussi que les chiffres sont intéressants, 99 sorties positives en 2007. Nouveau aussi dans le domaine de la mise à l'emploi, c'est une coopérative d'activités qui a été créée qui s'appelle « AVOMARC », c'est moins connu, c'est plus complexe mais en fait, cela permet aux personnes qui cherchent à créer leur emploi, d'avoir une coopérative qui les héberge, qui teste leur projet et qui leur permet pendant la période de test de garder leur salaire soit de remplacement tel que le chômage ou le revenu d'intégration et de pouvoir travailler au sein de cette coopérative pour voir en réel si ce projet tient la route. Donc, nous avons quand même dans le tableau suivant les chiffres, nous avons détecté 188 personnes, 53 personnes sont en préparation, 18 personnes en stage, il y a actuellement 6 personnes qui sont en salariat, c'est-à-dire gérées au sein de la coopérative et il y a déjà une personne qui a créé son emploi et qui est sortie de la coopérative, un expert immobilier et vous me direz mais cela ne fait jamais que 7 personnes mais c'est une structure qui s'est mise en place l'année passée et actuellement, les perspectives sont bonnes. Alors, tout cela est possible notamment le développement de « AVOMARC » mais c'est surtout grâce à la politique d'économie sociale que l'on mène en collaboration avec la Ville et Nicolas MARTIN qui a cette charge au sein du Collège, il faut savoir qu'actuellement il y a 12 personnes qui travaillent au niveau de l'économie sociale. Donc, nous accompagnons la création d'entreprises et nous accompagnons aussi des entreprises existantes en économie sociale dont j'ai repris ici les règles de

l'économie sociale qui sont au nombre de quatre mais ce qui est plus intéressant ce sont les chiffres, à la dia suivante, qui montrent quand même l'évolution des porteurs de projets qui ont été détectés et si on s'arrête simplement à 2007, il faut voir que nous avons détecté 215 projets, qu'il y a eu 50 plans d'affaires initiés, 17 entreprises créées et 200 emplois créés aussi grâce à Eco Mons cette année pour l'action de base d'Eco Mons auxquels, dia suivante, on peut ajouter l'action spécifique sur Mons qui est l'action Design puisque vous connaissez la Maison du Design qui réalise de nombreuses expositions et que rien qu'en design, en 2007, il y a eu 62 projets détectés, 13 plans d'affaires initiés, créé 4 entreprises dans des secteurs de textiles de design immobilier et d'illustration graphique. Donc, vous voyez que là aussi, c'est un beau positionnement de la Ville de Mons au niveau du design. Tout cela pour vous dire en conclusion que le but de la démocratie locale et de son Code, c'était d'augmenter la collaboration mais que dans ce domaine là, je crois qu'au niveau de Mons, on a déjà bien avancé tout en respectant évidemment les spécificités de la Ville et du CPAS et que ces collaborations ne vont que s'accroître dans les années à venir, ce qui évidemment a pour objectif d'avoir un meilleur service aux citoyens, les pôles d'accueil global qu'on veut mettre en place sont la preuve parce que ce que nous souhaitons c'est d'avoir un ou deux endroits où les gens peuvent s'adresser et être orientés le plus rapidement possible vers les bons services, augmentation des performances des services et surtout aussi pour les agents, des possibilités d'évoluer dans la carrière et dans la formation puisque si je ne reprends que l'exemple de la cellule informatique, il y aura vraiment un gros changement dans le profil des agents parce que si au départ de la cellule informatique il s'agissait surtout de pouvoir réparer des PC, dépanner des imprimantes, mais de plus en plus dans l'évolution nous travaillons avec du matériel qui est loué, du matériel performant et notamment au niveau des imprimantes, nous travaillons de plus en plus avec des grosses imprimantes multi-fonctions sur réseau, ce qui diminue le coût mais effectivement le profil du personnel doit évoluer pour pouvoir évidemment devenir des formateurs et pouvoir implémenter les programmes. Voilà ce que je voulais vous communiquer avant que nous discussions parce que ce sont des matières dont on n'a pas toujours l'habitude de parler et cela permettra comme cela de solliciter votre sagacité et vos remarques que je vois multiples. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, chers collègues, tout d'abord je tiens à remercier M. le Président du CPAS pour son exposé extrêmement clair et cela me permet d'appuyer tout ce qu'il a dit, à savoir que les collaborations sont considérables et que dans le



domaine social et en collaboration avec la Ville, vous mesurez le nombre d'initiatives valorisantes qui sont prises et le suivi sérieux qui est mené et je pense que ce n'est pas assez connu et je vous remercie d'ailleurs d'avoir pris la peine de nous présenter cet exposé, nous devrions chacun avoir une meilleure connaissance de ce qui se fait et c'est tout à fait remarquable, on n'en est pas au bilan mais on en est à la réalité de terrain. Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle d'abord le rapport sur les collaborations obligatoires, on vient de les expliquer mais M. le Président je pense que nous pourrions joindre les sous-points a) et b) à savoir le Comité de Concertation et le dialogue avec les organisations syndicales. Vous avez la parole.

M. BARVAIS, Président du CPAS : Je crois avoir fait l'exposé, j'attends les questions...

M. DI RUPO, Bourgmestre : donc on passe aux questions, je pensais que vous vouliez ajouter quelque chose, voilà, sur ces points là qui souhaite poser des questions? L'exposé tel qu'il a été présenté servant d'explications et c'était très clair. Est-ce que l'on peut considérer que tout le monde se sent éclairé?

Entrée de Madame HOCQUET et de Monsieur LAFOSSE = 54 présents

2° objet: Rapport sur les collaborations volontaires

A) les services communs:

- a) la Cellule Management et Organisation
- b) la Cellule Informatique
- c) la Cellule Marchés Publics

B) les actions communes :

- a) la politique du logement
- b) l'organisation d'exams
- c) les maisons et mairies de quartier.
- d) collaborations extérieures communes :
  - 1° Télé-Assistance
  - 2° Mission Régionale Mons-Borinage
  - 3° PRO-ACTION
  - 4° AVOMARC

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, on a aussi eu l'exposé sur l'ensemble des points, services communs, actions communes, qui souhaite prendre la parole?

Mme MERCIER, Conseillère : La question que je voulais poser maintenant concerne la gestion des pôles d'accueil, définition des emplois et compétences et définition des processus. On donne des exemples et moi je voudrais revenir sur l'exemple ACASA et

demander comment cela fonctionne et si cela fonctionne encore parce que j'ai entendu divers échos et je voudrais savoir où on en est.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le Président va répondre. Tous les échos ne sont pas bons à entendre, il vaut mieux parfois être sourd, ce que j'essaye de faire bien malgré moi. Alors, Mme JUNGST.

Mme JUNGST, Conseillère : En fait, je pense qu'au niveau du Conseil du CPAS, effectivement, nous avons plus l'habitude de traiter de ces questions et vous l'avez dit en commentant cette présentation mais en général ce n'est pas assez connu et ces collaborations ne sont pas assez connues y compris dans notre propre enceinte, c'est-à-dire celle-ci avec le Conseil communal et je pense, je n'ai pas fait de réflexion par rapport aux collaborations obligatoires puisqu'en fait elles sont obligatoires et donc, c'est clair nous devons les mettre en place. Je pense effectivement que c'est plus dans les collaborations volontaires qu'on voit alors l'impulsion politique que la commune veut donner et il me semble effectivement qu'il y a vraiment une volonté, en tous les cas je le ressens très fort au niveau de l'enceinte CPAS, une volonté de collaboration et de créer, je vais dire, des processus communs. Evidemment, où le bât blesse parfois, c'est qu'on ne fait pas ce type de politique sans avoir l'adhésion de l'ensemble du personnel que ce soit au niveau communal et au niveau du CPAS et je pense que cela nécessite un gros travail de préparation et même de formation. Et donc, où je dirai que le bât parfois peut blesser, c'est, même si je pense qu'au niveau politique il y a une réelle volonté de faire avancer ces dossiers, je pense qu'il est parfois difficile par des cultures d'entreprises, je dirai différentes, d'associer un même processus. Et donc, c'est plutôt à ce niveau là que je souhaiterais un petit peu approfondir la question, à savoir qu'est-ce qui est mis réellement en place au niveau des différentes équipes, c'est-à-dire au niveau de l'ensemble, on parlait de 1.500 travailleurs à la commune, même un peu plus et 800 au CPAS, cela fait quand même une très grosse entreprise à gérer en commun, avec beaucoup de chefs de département respectifs, qu'est-ce qui est mis en place ou qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour encore aller plus loin dans la concrétisation de ce travail ? Parce que je pense que c'est vraiment à ce niveau là qu'il faut travailler même en notre enceinte, je suis sûre qu'au niveau des membres du Conseil de la Ville ou du Conseil du CPAS, respectivement l'ensemble des Conseillers ne sont déjà pas au courant de ce qui se fait dans l'autre département. Donc moi, je suis au Conseil du CPAS, bon, je suis passée à la Ville avant mais je pense que tout le monde ne sait pas tout ce qui se passe à la Ville et au CPAS.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Vous ne lisez pas les PV du Conseil communal?

Mme JUNGST, Conseillère : Si, si je continue à me tenir au courant, ne craignez rien mais n'empêche que pour travailler ensemble, je pense que ce n'est pas simplement une information, je pense que je lis le journal tous les jours mais je ne travaille pas comme journaliste et donc, je pense qu'il est là le problème, il faut vraiment mettre en place des actions qui permettent de concrétiser les projets, cela c'était une réflexion qui me semble importante et surtout une bonne connaissance des différents services que ce soit au niveau des structures que ce soit au niveau du personnel et voilà, se projeter pour l'avenir. Merci.

Mme KAPOMPOLE, Conseillère : Une question et deux suggestions. La première question, elle part du constat que la Ville de Mons marque une volonté politique très forte en matière de développement durable que ce soit via le Conseil Participatif de développement durable, le fait d'engager un conseiller en énergie, bref et donc comme c'est une politique qui nécessite vraiment une démarche globale, de la cohérence, de la transversalité, j'aurais aimé avoir un ou des exemples de projets liés au développement durable issus du CPAS. Et la suggestion, elle concerne un livre qui est intitulé « Le travail social de proximité en question » avec un sous-titre « entre utopie et sombre conscience », en fait il s'agit d'une étude subsidiée via un cofinancement Interreg avec des partenaires tels que la Ville de Mons, la Ville de Maubeuge, la Région Wallonne, la Communauté Française, le Fonds Européen de Développement Régional. Elle est basée sur des rencontres entre travailleurs sociaux et cela a duré deux ans et en fait ma suggestion, c'est de partir de cette étude et surtout d'assurer le suivi de cette analyse, cela n'a pas été fait, c'est plus au niveau de la prévention pour la Ville de Mons mais bon, c'est l'occasion d'avoir une discussion au niveau de la politique sociale. Il y a notamment un chapitre frustrations qui montre vraiment l'écart entre les travailleurs sociaux et quelque part les attentes des décideurs politiques. Il y a également tout un chapitre sur l'évaluation et donc, voilà, cela me semblait assez intéressant de travailler là-dessus. Une autre suggestion, elle part du projet du Ministre Philippe Courard appelé « Plans de cohésion sociale ». En fait, il s'agit d'une réforme des plans de prévention et de proximité, qui a d'ailleurs été présenté au Salon des Mandataires le 14 février dernier. Un appel à projets va être lancé et donc ma suggestion c'est que la Ville de Mons soit candidate à cet appel à projets. Il y aura des réunions d'informations évidemment organisées par la Région Wallonne mais là on pourrait être quand même proactifs sachant que le budget annuel passe de 15 millions d'euros à 20 millions

d'euros, qu'il y a une durée prévue de 6 ans pour ces plans de cohésion sociale, qu'il y a également pour ces premiers projets, apparemment une durée de 5 ans qui est prévue et avec, au niveau de l'évaluation, l'utilisation d'un indicateur de cohésion sociale et je dois dire qu'au niveau du travail parlementaire, j'ai toujours plaidé pour qu'on travaille sur des indicateurs de développement durable qui intègrent vraiment les trois dimensions, les trois piliers, le social, l'environnemental et l'économique et donc là, c'est vraiment pour moi une réponse. Et il y a, je dirai, un lien entre ces deux suggestions parce que quelque part, le lancement de la candidature de la Ville de Mons à cet appel à projets pourrait être l'occasion de répondre à des recommandations qui se trouvent dans le livre dont j'ai parlé, sachant en plus que ce plan de cohésion est vraiment un nouveau dispositif d'émancipation sociale des habitants dans les quartiers et donc, cela permettrait vraiment d'avoir une réponse aux différentes pistes lancées dans ce livre notamment par rapport à une réflexion sur la citoyenneté, on voit vraiment que les travailleurs sociaux dans ce livre en ont ras-le-bol qu'on ne traite pas les habitants des quartiers comme de vrais citoyens, comme des citoyens à part entière, parfois et donc, voilà une réponse à apporter au niveau de la Ville et du CPAS.

M. BEUGNIES, Conseiller : Moi j'aime assez le concept que la commune est une entreprise, une entreprise spéciale mais une entreprise de services et qui vend ses services aux citoyens et comme toute entreprise, elle doit essayer de les vendre au prix le moins cher possible, elle doit minimiser ses coûts et j'ai bien aimé le Président qui parle d'un management par projets et donc, dans le point Management et Organisation et que ce management par projets serait en relation avec les services financiers en vue notamment d'établir des tableaux de bord et me semble-t-il, ce qui serait intéressant justement dans ce concept d'entreprise qui vend des services au moindre coût aux citoyens, de savoir combien coûtent ces services et pour pouvoir éventuellement alimenter le tableau de bord et son management par projets et aussi pouvoir comparer ces coûts par rapport à l'extérieur, tant d'autres communes que tant, si ce service pouvait être réalisé par les services privés. Et de pouvoir à l'intérieur même de la commune voir l'évolution de ce coût, comment ce coût évolue. Est-ce qu'il a tendance à diminuer ou bien est-ce qu'il a tendance à augmenter et si oui, où est-ce que le bât blesse, est-ce qu'il n'y a pas du gaspillage quelque part. Et tout cela dans le cadre des relations de management par projets et de relation avec d'autres services et notamment et principalement avec les services financiers, il faudrait me semble-t-il, élaborer une

comptabilité par coût, par projet, puisqu'on parle de management par projets et donc il faudrait mettre sur pied une comptabilité analytique. Est-ce que c'est dans les objectifs ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup pour cette question finalement sur le benchmarking, c'est cela entre autres, entre autres. Mme Drugman, vous souhaitez vous exprimer, je vous en prie.

Mme DRUGMAN : Oui, c'est plus particulièrement par rapport à la situation du logement sur Mons. On l'a montré à travers ce power point, il y a déjà pas mal de collaboration en partenariat avec le secteur locatif public et donc en particulier avec l'AIS et Toit et Moi pour pouvoir permettre à nos bénéficiaires du RIS de trouver un logement mais je dirai que mes principales préoccupations se tournent plutôt par rapport aux bénéficiaires du RIS de Mons qui occupent un logement dans le secteur locatif privé. Ce qui veut dire pour beaucoup un loyer trop onéreux par rapport au budget des familles et des individus qui entraîne pour beaucoup d'entre eux des dettes et des arriérés de loyers. Ces dettes et ces arriérés de loyers sont en constante augmentation et représentent un coût financier de plus en plus important pour le CPAS et même parfois sur fonds propres, pour éviter justement l'expulsion. Alors, il faut savoir rien que pour les 8 premiers mois de 2007, environ 70.000 euros sont accordés pour intervenir financièrement pour éviter l'expulsion dans le cadre de l'aide générale. Donc, cela représente un coût financier important pour le CPAS mais je voudrais aussi dire que cela représente un coût humain puisque cela demande un accroissement de travail particulièrement important pour les travailleurs sociaux de ce service. Alors, ma deuxième préoccupation elle concerne aussi l'augmentation...

M. DI RUPO, Bourgmestre : ce sont donc les expulsions des sociétés de logements ou bien des expulsions de privés...

Mme DRUGMAN : essentiellement des privés. Oui. Alors, ma deuxième préoccupation et mon inquiétude davantage c'est l'augmentation, me semble-t-il aussi sur le territoire montois d'un certain nombre de propriétaires malhonnêtes que l'on peut appeler de différentes façons, marchands de sommeil ou autres, mais en tous cas qui me semble-t-il, abusent de plus en plus de locataires déjà si fragilisés en exigeant deux décharges excessives, en refusant les travaux qui leur incombent et en laissant les locataires dans des conditions de vie qui sont parfois inacceptables en refusant de se conformer à la loi par rapport à l'octroi de la garantie locative et surtout en expulsant je dirai manu militari ces locataires qui sont parfois victimes de pression, de chantage et de la force pour se voir, du jour au lendemain, sur la rue. Alors, il faut savoir que pour ces locataires qui se

retrouvent du jour au lendemain sur la rue, qui sont expulsés et on l'a encore vécu aujourd'hui au sein du CSS, parfois donc je dirai alors qu'il existe un contrat de bail au départ, et bien, ces locataires sont parfois engagés dans une garantie locative donc ils doivent rembourser auprès du CPAS et le fait qu'ils sont expulsés, va engendrer pour certains une demande de deuxième demande de caution, de garantie locative et donc on se retrouve avec des personnes qui sont parfois avec deux voire trois garanties locatives à rembourser et ça devient ingérable à la fois pour ces personnes et pour le CPAS. Donc, je dirais que la Ville via peut-être son Service Logement puisse collaborer avec les Services de Police pour mettre en œuvre des sanctions par rapport à ces propriétaires malhonnêtes afin de mieux protéger ces locataires et peut-être d'éviter l'installation de zones de non-droit. Je rappelle que le logement est un droit fondamental qui est inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme, qui est inscrit dans la Constitution belge et dans l'article 2 du Code Wallon qui stipule que les autorités publiques mettent en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Merci beaucoup, Madame. Je répondrai dans un instant à certains aspects de vos interrogations fort légitimes. Y a-t-il d'autres questions? D'abord Madame PREVOT, peut-être et puis Madame MOUCHERON.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère communale: Merci Monsieur le Bourgmestre. Je vais d'abord abonder dans le sens de ce qu'a dit la personne qui m'a précédée. Je souhaite intervenir justement sur ce problème du logement qui, comme tout le monde le sait ici, est un des problèmes les plus graves pour notre région. Et vous le reconnaissez vous-même, c'est le problème numéro 1. Mais je veux quand-même enfoncer le clou parce qu'en regardant les chiffres que vous donnez, on se dit quand-même que la marche sera longue. Il y a 2500 personnes qui attendent et vous parlez de rénovations, une cinquantaine, une Maison du Logement – mais qu'a-t-elle à proposer? – des collaborations, tout ça est très bien. Et il y a de grands projets en cours mais faut-il le signaler, il y a encore de trop nombreux lotissements traditionnels avec des quatre façades dévoreuses d'espace et d'énergie et qui sont inaccessibles aux personnes économiquement faibles. Et en définitive, il faut aussi rappeler trop de maisons vides et insalubres et avec tous les problèmes dont on vient de parler. Les déconstructions aussi sur la région ont aggravé une situation sans qu'il existe de remèdes. Or, le logement et en particulier le logement social devrait être une priorité de base pour la Ville, le CPAS

et bien sûr, Toit et Moi. Et passer, selon nous, avant toute politique de prestige, quelle qu'elle soit. C'est à ce point grave que des associations se sont unies en plateforme et interviendront au prochain conseil. Leur questionnement est interpellant et malgré tout ce qui est fait, il faut reconnaître qu'elle pose vraiment question. On ne peut qu'être d'accord avec les économies d'échelle que vous nous avez proposées et les collaborations entre administrations et services sont très bien. Mais on ne peut faire l'économie d'une politique volontariste et plus offensive sur un sujet qui laisse tant de nos concitoyens sur le carreau. Si c'est une priorité sociale, elle doit se traduire par une priorité politique. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Merci Madame. Madame MOUCHERON.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère communale: Merci. Je ne vais pas refaire de déclaration générale sur la politique du CPAS qui est très positive, nous l'avons déjà, d'ailleurs, plusieurs fois souligné. Par contre, je vais revenir sur un point précis en ce qui concerne les logements et plus particulièrement l'octroi des logements. Il semble que lors d'un comité spécial, un dossier qui avait été refusé dans un premier temps de manière unanime s'est vu revenir sur la table parce qu'une parole aurait été donnée. Alors, je vais profiter de l'occasion pour rappeler ici la position défendue en la matière. Premièrement, et c'est le cœur du problème soulevé aujourd'hui, il est impératif d'appliquer les critères d'attribution de logements sociaux afin d'éviter tout favoritisme qui soit. Il semble qu'en l'occurrence cette exigence ne soit pas respectée. Un logement est attribué non parce que le demandeur répond aux critères d'objectifs mais parce que quelqu'un le lui a promis. Toutes les personnes qui répondent, elles aux critères, sont dans une situation de grande injustice. Deuxièmement, on souhaite un strict respect de la liste d'attente, sauf, évidemment pour les situations d'urgence sociale impérieuse. Et enfin, on défend la détermination de critères précis – et j'ai lu dans la presse que c'était en cours – de détermination de prix de loyer, afin de les objectiver et de mettre fin à l'arbitraire dans la fixation du coût du loyer social. Voilà, je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Merci beaucoup, Madame. Je vous en prie.

Monsieur S. KAYEMBE: Je voudrais bien pouvoir répondre à Madame MOUCHERON parce que la question qui vient d'être posée concerne le CSS (Comité Spécial du Service Social) dont j'ai l'honneur d'être le Vice-président. J'aimerais bien d'abord vous expliquer comment fonctionne ces services pour l'octroi des logements. Si ça ne revêt

pas un caractère urgent, ça passe à examiner au sein du Comité CSS et là, par rapport aux éléments en notre possession, nous décidons si oui ou non nous attribuons un logement. Pour les cas que vous venez d'évoquer, c'est un cas au départ qui était normalement à analyser mais par la suite, par rapport aux éléments que nous avons pu avoir, ce cas était urgent. Quand c'est urgent, nous nous réunissons une fois par semaine, chaque lundi, nous commençons nos travaux à 13 heures et ça peut aller au-delà de 18 heures, voire plus. Si ça revêt un caractère urgent, alors à ce moment-là eh bien ce n'est pas le CSS qui décide. Donc, là, il y a un processus qui se met en route parce qu'une personne qui est en demande ne peut pas attendre jusqu'au lundi suivant, imaginons que la demande ait lieu le mardi, c'est urgent, donc, on ne peut pas attendre le lundi. Donc, à ce moment-là, s'il y a une parole qui a été donnée, c'est parce qu'il y avait un caractère urgent, il n'y a pas eu de passe droit ou un manque d'équité, parce que ça c'est notre premier souci quand nous travaillons, que ce soient tous les partis démocratiques se trouvant autour de la table, ça c'est notre priorité. Le social, l'humain passe avant et par la suite on attribue toujours en fonction des critères objectifs. Voilà.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Merci beaucoup. Monsieur DUPONT.

Monsieur Xavier DUPONT, Conseiller communal: Monsieur le Bourgmestre, je voudrais interpellier pour savoir, en début de législature on avait parlé que les crèches seraient gérées soit par la Ville ou le CPAS. Il me semble que cette formule pourrait faire des économies d'échelle substantielles en tout cas pour l'une ou l'autre partie et assurer une meilleure équité dans les prestations du personnel. Est-ce que je peux avoir un peu plus d'explications sur le sujet. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Merci beaucoup. Alors, Monsieur le Président.

Monsieur Marc BARVAIS, Président du CPAS: Oui. Eh bien je vais tâcher de répondre dans l'ordre. Alors, d'abord Madame MERCIER concernant le pôle d'accueil social. Moi, je peux vous parler du pôle d'accueil social global. Donc, c'est un travail qui a commencé et c'est un projet qui a été initié fin de l'année passée et nous comptons pouvoir le mettre en œuvre début de l'année prochaine au moment où le bâtiment sera terminé. Mais à partir du moment où nous travaillons sur un projet, il y a un comité de projets qui se réunit avec des membres du personnel à la fois de la Ville et du Service des Affaires Sociales pour déterminer quelles sont les questions les plus fréquemment posées, quelles sont les services auxquels nous devons référer, donc c'est un travail de



longue haleine qui va prendre un an pour qu'au moment où nous ouvrons ce service on puisse avoir au niveau de ce pôle d'accueil global réponse à la majorité des questions des citoyens que ce soit pour l'octroi du revenu d'intégration, que ce soit pour un logement, que ce soit éventuellement pour rentrer dans un home, que ce soit pour une problématique de personne handicapée, bref, chaque fois que l'on se pose une question, on veut que dans ce service on puisse avoir la réponse ou au moins la référence au service compétent. Alors, les informations au niveau d'ACASA ça me paraît tout à fait dénué de fondements. Donc, il faut savoir que ACASA représente actuellement 140 personnes qui travaillent, qu'il y a toujours un service infirmier à domicile, qu'il y a des aides familiales qui sont 60, qu'il y a une vingtaine de personnes à titre-service, qu'il y a 5 véhicules qui livrent les repas à domicile, qu'il y a toujours un service qui s'occupe des placements et de l'accompagnement des personnes âgées lorsqu'elles doivent quitter leur maison pour être hébergées dans un home et que nous avons toujours notre service de brico-dépannage, donc l'ensemble de ces services sont toujours disponibles et là aussi, je crois que c'est un bel élément de collaboration puisque ce service s'étoffe, nous sommes en train de revoir l'ensemble du management du service aussi sur forme d'un travail par projets, c'est-à-dire que nous avons acquis un nouveau matériel informatique et nous sommes en train de revoir les procédures de travail pour travailler de manière transversale à partir du client et pas à partir de nos différents services pour ne pas travailler de manière pyramidale. Donc, là, ce service est en plein développement et je crois que le maintien à domicile est vraiment une des priorités pour l'avenir vu le vieillissement de la population. D'autre part, vous avez interrogé aussi au niveau emploi et compétence. Donc, ça c'est vraiment le gros travail qu'on est en train de faire puisque nous allons acquérir un logiciel qui va servir à cela, donc, c'est-à-dire pouvoir définir dans l'administration tous les postes de travail, pouvoir définir pour nos agents l'ensemble de leurs compétences et l'ensemble de leurs aspirations c'est-à-dire les formations qu'ils veulent suivre pour pouvoir évoluer dans leur carrière mais ça veut dire aussi que des emplois, on les a définis par des compétences transversales, c'est-à-dire quelles sont les connaissances nécessaires, par exemple, pour un employé d'administration au Service des Ressources Humaines, eh bien, ils doivent s'y connaître en accueil, ils doivent s'y connaître en gestion informatique, ils doivent s'y connaître aussi en gestion financière, les compétences sont transversales, mais le niveau de compétences est différent en fonction évidemment du service dans lequel ils travaillent. Si c'est la gestion financière, les compétences financières seront plus importantes, si

c'est au niveau du Service Technique ce seront plus des compétences techniques, donc, on est vraiment en train de définir tout ça et tout ça sera repris dans un logiciel. Alors, Madame JUNGST. La volonté politique, eh bien je crois que là, effectivement, vous pouvez reconnaître comme nous que l'on sait où on veut aller. Comment faire transmettre ça et que ça percole dans toute l'Administration? D'une part, au niveau du CPAS on est organisé dans un comité stratégique où il y a Président, secrétaire, receveur, chef de cabinet, donc, nous nous voyons régulièrement pour que déjà nous soyons au diapason. Ensuite, il y a un comité de direction qui se réunit une fois par an et il y a des informations qui percolent dans les services à partir des responsables, il y a aussi un journal interne qui est le Dragon Déchaîné où nous pouvons faire passer des messages. Alors, l'adhésion du personnel, je crois que l'exemple d'ACASA est important parce qu'à partir du moment où on a décidé de revoir le fonctionnement, évidemment, les porteurs du projet ont discuté avec l'ensemble du personnel d'ACASA pour voir la manière dont ils voyaient leur travail et comment l'organiser au mieux en se mettant toujours dans l'optique du client. Pour Madame KAPOMPOLE. Développement durable. Eh bien je crois que la Ville est en train d'engager un responsable dans le domaine du développement durable avec lequel évidemment nous allons pouvoir collaborer. Où en sommes-nous? Notre nouvelle maison de repos et de soins je crois que là, la nouvelle MRS qui est en train de pousser à la cure d'air sera quand-même un fleuron puisqu'il y aura chaudière à condensation, nous sommes en train d'étudier les panneaux solaires à la fois pour l'eau chaude et pour les photovoltaïques. Nous avons un puits canadien qui va nous permettre d'alimenter le refroidissement du bâtiment par le captage. Le chauffage se fera par le sol. Nous avons la récupération d'eau de pluie et en plus de cela, si l'eau de pluie ne suffit pas nous pouvons utiliser justement ce puits de captage pour ne pas utiliser d'eau de ville pour tout ce qui est l'alimentation, sanitaire. Évidemment, les coefficients d'isolation ont été optimisés et nous aurons aussi même des toitures "végétalisées" pour permettre que lors de grosses pluies, d'orages, nous n'ayons pas trop de déversement d'eau dans les égouts. Alors, d'autre part, pour ce qui est du travail social de proximité, eh bien le Service de Prévention a déjà beaucoup travaillé au niveau de cette étude et la collaboration n'a fait que se renforcer entre les travailleurs du CPAS et les travailleurs du Service de Prévention, puisqu'il faut savoir que dans chacun des quartiers, que ce soit Epinlieu, que ce soit Jemappes-Cuesmes, dans tous ces gros secteurs, il y a des réunions de coordination qui sont organisées avec les travailleurs sociaux de l'ONE aussi, avec la Police, avec le CPAS, avec le Prévention

et avec Toit et Moi dans le but d'avoir une ligne politique claire au sein de la Cité. Donc, il y a deux aspects qui sont traités, il y a d'une part, l'aspect organisationnel, où tout le monde est présent et à partir du moment où il y a des cas particuliers sociaux dont il faut parler, eh bien évidemment, ne se retrouvent autour de la table que ceux qui sont soumis au secret professionnel partagé, c'est-à-dire les assistants sociaux du CPAS, de l'ONE, de Toit et Moi et du Service de Prévention. Donc, là je crois que la collaboration existe et sur le plan de cohésion sociale, eh bien ça, c'est un projet. Effectivement, nous avons actuellement une Cellule Projets commune pour le CPAS et les Affaires Sociales. Il y a deux personnes qui travaillent mi-temps dans cette Cellule puisque depuis cette mandature on m'a chargé des affaires sociales de la Ville, ce qui fait que ça nous permet, puisque la Cellule est dans les bâtiments, d'avoir des visions stratégiques de développement commun. Alors, pour ce qui est de Monsieur BEUGNIES, "Ville = Entreprise". Il faut savoir que nous avons, depuis quelques années, formé une partie du personnel en, ce qu'on appelle, des correspondants financiers, donc, au sein de chaque service, ils suivent les articles budgétaires et suivent les recettes du service pour conscientiser chaque service à sa "rentabilité". Le problème que l'on a, nous, c'est de mettre à côté des chiffres en euro, de visualiser l'action sociale parce que comment évaluer le travail notamment dans le domaine du logement. On sait bien qu'on ne sera jamais à l'équilibre financier mais comment valoriser de manière objective le travail social qui est fait. C'est une des difficultés que l'on a. Autre exemple aussi – et je déborde déjà sur le sujet de Monsieur DUPONT – à partir du moment où vous avez, par exemple, une structure d'accueil qui commence à 5 heures 30 et qui travaille le samedi matin, forcément vous avez peu de gosses à 5 heures 30, vous en avez peu à 23 heures, vous en avez peu le samedi matin, le service est certainement moins rentable qu'un qui commence à 8 heures et qui termine à 16 heures. Maintenant si on a la volonté politique de pouvoir offrir ce service à la population, à côté de ça, il y a un coût, donc, le coût en euro par rapport aux besoins politiques, c'est encore un domaine qui n'est pas facile à objectiver. Pour ce qui est de la comptabilité analytique, il y avait un projet de comptabilité analytique qui remonte à 2002. Nous étions partie prenante, c'était Madame ARENA qui avait encore le département en charge. Elle voulait initier la comptabilité analytique au niveau des CPAS mais malheureusement pour l'instant, ce projet est en stand-by mais dans les modalités informatiques qu'on est en train de mettre sur place, à partir du moment où nous aurons bien défini nos procédures, nous pourrons avoir des tableaux de bord et nous pourrons avoir aussi le

suivi des dossiers où nous pourrions estimer la performance de manière bien plus objective à partir du moment où l'ensemble des projets seront visualisés sous forme de tableaux de bord. Donc, on évolue vers ça, même si nous n'avons pas encore objectivement au niveau du CPAS et pas encore non plus au niveau de la Ville une comptabilité analytique de type "société". Mais on y viendra progressivement. Un bel exemple sera ACASA qui, lui, devra avoir une comptabilité analytique service par service. Alors, Madame, le coût de la politique du logement que l'on mène, effectivement, au niveau équivalent temps-plein ça génère des ressources importantes, au niveau des marchands de sommeil eh bien ça je laisserai plutôt à mes collègues le fait de répondre. Alors que ce soit pour vous ou que ce soit pour Madame PREVOT, considérer que le logement social est une priorité, nous nous en sommes bien conscients puisque nous avons quand-même plus de 10 % du parc immobilier sur la Ville de Mons qui est dans le domaine du social. Si on regarde autour de nous, on ne peut pas dire que ce soit pareil dans toutes les communes. Si toutes les communes avaient 10 % de logements sociaux peut-être que ce serait plus harmonieux et que nous n'aurions pas le problème que nous avons, nous, actuellement pour nos logements d'urgence, c'est-à-dire que je crois que le stock de logements d'urgence que nous avons devrait être suffisant si nous pouvions organiser plus facilement des sorties positives, c'est-à-dire qu'il y a des situations sociales qui sont équilibrées ou en voie d'équilibre et des gens qui ne trouvent pas de sortie positive et qui, de ce fait-là, donnent des durées d'occupation de nos logements trop élevées. Ça c'est une question de disponibilité du logement. Mais je crois qu'il ne faut pas voir ça uniquement sur le problème de la Ville de Mons parce que je crois qu'on est parmi les bons élèves mais qu'il faudrait voir ça de manière plus globale au niveau de notre bassin. Il me reste à répondre à Madame MOUCHERON. Donc, ce qu'il faut savoir, Monsieur KAYEMBE vous l'a un peu expliqué, il y a deux aspects. A partir du moment où il y a des interventions qui sont des interventions politiques et c'est bien normal que des gens qui sont en contact avec la population, que ce soient des conseillers-CPAS ou que ce soient des conseillers-Ville, par moment soient interpellés pour des situations personnelles, le message est clair, il faut en aviser, soit le Président du CPAS, soit la secrétaire du CPAS et nous faisons faire une étude objective par nos services sociaux. Maintenant il faut savoir que le problème du CPAS c'est que quand vous acceptez un dossier, généralement, tous ceux pour lesquels on accepte un dossier, ils considèrent que c'est normal parce que c'était leur droit et malheureusement pour les 9/10 des personnes à qui on refuse, ils estiment que si on les a refusés c'est parce que ils

auraient dû l'avoir quand-même et que nous n'avons pas bien fait notre travail. Maintenant je dois vous dire que dans l'ensemble de tous ces dossiers qui passent et qui transitent soit par les permanences, soit par des contacts, plus de 90 % - et quand je dis 90, c'est peut-être 98 % - sont des dossiers qui ne posent pas de problème, où il faut seulement expliquer aux gens qu'ils n'étaient pas dans les critères parce que le travail a été bien fait dans les services. Maintenant vous pouvez tout mettre par écrit, mais quand vous avez une structure qui se réunit une fois par semaine, eh bien il arrive que le week-end et il arrive qu'à 18 heures le lundi, il y a des situations d'urgence non prévues et ça, ça fait partie des missions du Président du CPAS que d'activer l'aide sociale urgente et nous l'activons de la manière la plus objective possible. Au niveau des MCAE le travail est en cours et il n'y a pas de problème pour le CPAS pour continuer à gérer les deux MCAE mais objectivement peut-être qu'une vision stratégique des structures est peut-être à envisager mais nous y travaillons, donc, suite au prochain épisode. Voilà. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Merci en tout cas pour ces explications. Moi, je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est que dans les collaborations à la fois les statuts, les formations communes, qu'il y a cette revue le "Dragon Déchaîné" qui est transversal et informe les personnels CPAS et Ville. D'ailleurs, avec une rédaction totalement indépendante du politique. Qu'il va sans dire que les deux Secrétaires, communal et du CPAS, sont en contact permanent sans compter les Receveurs et les Services des Ressources Humaines. Et enfin, je voulais dire encore deux éléments, le premier, à Monsieur BEUGNIES, dans pas mal de services évoqués par le Président du CPAS, il y a beaucoup de services qui fort heureusement sont accomplis par ces entreprises d'économie sociale parce qu'ils ne sont pas remplis par, je dirais, l'économie de marché ordinaire et qui, pour beaucoup de gens, aident et je pense que l'on doit, pour une catégorie de population, aller encore beaucoup plus loin pour justement apporter des biens et des services accessibles. Et alors, je suis très sensible à ce que vous disiez Madame sur les propriétaires malhonnêtes, sans entrer dans le détail, nous en faisons aussi une de nos priorités au sein du Collège de Police, j'en parlais précisément vendredi, nous sommes conscients, on recherche des méthodologies et des références à la fois légales et ce qui se fait dans d'autres villes, pour freiner et réprimer comme il se doit des pratiques que, personnellement, je ne supporte pas et qui portent un préjudice à la fois aux gens et bien sûr à la Ville d'une manière inconsidérée. Mais donc, on est conscient et on travaille, mais je vous passe le détail de toutes les difficultés d'avoir les bases légales pour pouvoir travailler dans

l'assurance légale, mais on y travaille. Ça fait partie des objectifs que nous poursuivons. Voilà, chers collègues, je pense qu'on a épuisé l'ordre du jour. Moyennant toutes ces explications, pouvons-nous... Ah! Pour fêter dignement cet événement majeur de la séance des Conseils conjoints, le verre de la collaboration constructive sera servi à la Salle... Monsieur JACQUEMIN, en plein élan comme ça vous m'interrompez pour revenir à des choses moins...

Monsieur André JACQUEMIN: Non, c'est parce que Monsieur le Président de séance, Monsieur le Bourgmestre et à mon Président du CPAS, on a évoqué beaucoup de choses, on demande beaucoup de choses mais tout ça a un coût bien sûr. Le coût, je crois, est examiné en concertation Ville-CPAS, tous les trois mois, il y a toujours bien un moment donné où on évoque ça et en tout cas, au moment des budgets. Vous avez demandé pendant plusieurs années, et j'étais d'ailleurs encore Conseiller communal, je crois, la Ville a demandé un effort important puisque cinq années successives la dotation du CPAS a été diminuée de 5 %. Cette année-ci, avec bonheur, la Ville n'a pas diminué sa dotation. Alors, moi je pense demain et après-demain, je crois que nous n'aurons peut-être plus une séance comme celle-ci, avant peut-être l'an prochain à la même époque que les budgets seront probablement votés, je voudrais avoir l'assurance que la Ville...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Je vais vous faire une confidence, rien que parce que nous sommes deux! Je suis allé voir quel était le degré de taxation de certaines communes. Si on mettait, par exemple, les additionnels de l'IPP au niveau de Jurbise, je prends un exemple au hasard, ça ferait augmenter les caisses de la commune parce que nous sommes à 8 là où, par exemple, la Commune de Jurbise est à 8 et demi. Mais nous avons opté pour un effort partagé, c'est-à-dire que nous n'avons pas demandé d'accroître les additionnels dans un esprit de bonne gestion. Et donc, cet esprit doit percoler tous les échelons directs et indirects de la Ville de Mons et des Services Publics. Et je ne doute pas qu'avec le sens aigu que vous avez du Service Public et de la responsabilité que vous allez prendre votre part, sauf à changer alors d'orientation, ce n'est pas à l'ordre du jour mais je viendrai le moment venu avec des comparatifs. Voilà.

Monsieur André JACQUEMIN: Je ne vais pas rentrer dans une polémique un peu politicienne parce qu'il n'y a pas que dans une commune voisine au nord qu'il y a eu des augmentations d'impôts, vous le savez bien. Mais j'en reviens au problème, c'est que le CPAS fait de gros efforts effectivement dans le domaine social. Je crois, effectivement,

ces 10 dernières années, il y a eu un progrès incroyable, il suffit de voir un petit peu le nombre, l'informatisation, le service, comment elle a été...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président: Les chants désespérés sont les chants les plus beaux, vous avez raison. Les pompiers sont dans la même situation. La Police, n'en parlons pas. En matière de propreté, je vous passe le détail. Le CPAS, fort justement, vous avez indiqué ce qu'il convient de faire. Bon, eh bien nous ferons comme d'habitude, n'est-ce pas, pour un mieux. Dans le souci général et avant que vous ne me preniez presque à l'apogée de ce que j'étais en train de dire, donc, ce verre de la collaboration fructueuse est servie à la Salle, bien entendu, des Mariages. Voilà. Merci.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE

Elio DI RUPO

POUR LE CPAS:  
La Secrétaire du CPAS

Le Président du CPAS,

Françoise LETE

Marc BARVAIS

=====